

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26/04/2022**

**Ordre du jour :**

- **Modification provisoire des horaires d'éclairage public du haut du village.**
- **Questions diverses**

**Déroulement de la séance :**

Le Conseil Municipal se tient à 18h30 dans la salle habituelle de ses séances.

**Modification provisoire des horaires d'éclairage public du haut du village.**

Pour rappel, lors d'une précédente réunion, le Conseil avait décidé de modifier les horaires d'éclairage public du village (qui restait notamment allumé toute la nuit dans la partie haute), dans le but de répondre à plusieurs enjeux actuels, aussi bien économiques qu'écologiques.

Les horaires d'extinction qui avaient été adoptées et qui sont en vigueur actuellement sont 22h30 dans le bas du village et 23h dans le haut du village.

Le Mairie a été sollicitée par le restaurant Le Gindreau qui souhaite voir l'éclairage prolongé le soir pour permettre aux clients de quitter le restaurant et regagner leurs véhicules confortablement.

La demande du Gindreau pour les horaires d'extinction est la suivante : 0h15 en automne-hiver et 1h en printemps-été.

Après délibération, le Conseil s'accorde à l'unanimité sur le principe de cette solution et sur les horaires demandés, et la Mairie fera donc la demande à la FDEL de passer à une extinction à 1h du matin pour cet été.

Cependant cette modification d'éclairage concernerait de fait toute la ligne du haut du village, alors que seul le restaurant en a la nécessité, et pourrait constituer une nuisance pour d'autres habitants. Or il s'avère qu'une solution technique satisfaisant l'ensemble des parties est peut-être possible et doit faire l'objet d'une autre délibération.

En effet la FDEL peut essayer d'identifier un câblage existant qui permettrait l'ouverture d'une troisième ligne d'éclairage concernant uniquement la Rue du Gindreau.

Le montant du devis pour cette étude s'élève à 800 € subventionné à 35% + 100 à 200 € pour l'horloge.

Le Conseil s'accorde sur l'intérêt que représente cette solution et adopte à l'unanimité le principe de la réalisation de cette étude.

La modification d'horaires d'éclairage décidée aujourd'hui représente donc une solution provisoire le temps que la solution technique puisse entrer en œuvre.

### Questions diverses.

Dans l'optique d'aménager un lieu de rencontre agréable, il est envisagé d'installer aux abords du lavoir et du ruisseau trois tables scellées pour un coût total de 2700 €.

La séance prend fin aux environs de 19h30

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE ST-MEDARD" at the top, "48150 (LOT)" at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.